



CENTRE
DES CONGRÈS
DE QUÉBEC

Plan d'action de développement durable 2023-2028



Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction de la gestion immobilière et du soutien aux événements de la Société du Centre des congrès de Québec (SCCQ) et produite par la Direction des communications et de la mise en marché.

Renseignements

Téléphone : 418 644-4000
1 888 679-4000 (sans frais)
Courriel : sccq@convention.qc.ca
Site Internet : www.convention.qc.ca

Dépôt légal - 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-96405-6 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec - 2023

Table des matières

Message du président-directeur général	2
L'organisation en bref	3
Mission, vision, valeurs	3
Données clés en matière de développement durable	4
Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques	5
Contexte interne	6
Contexte externe	7
Plan d'action de développement durable	8
Action 1 : Évaluer et faire le suivi de la durabilité des interventions organisationnelles de la Société	8
Action 2 : Accroître la part des acquisitions responsables	9
Action 3 : Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures	10
Action 4 : Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation	12
Action 5 : Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	13
Action 6 : Contribuer à la viabilité économique de la région en valorisant l'entrepreneuriat local	14
Tableau synoptique	15
Autres engagements en développement durable	16

Message du président-directeur général

Nous vous présentons le Plan d'action de développement durable 2023-2028 de la Société du Centre des congrès de Québec. Celui-ci reflète une fois de plus notre engagement inébranlable envers le respect de l'environnement ainsi que notre détermination à jouer un rôle de premier plan dans la promotion de pratiques responsables au sein de notre industrie. Notre volonté de réduire l'impact de nos activités et de celles de nos clients est une priorité pour nous, et ce, depuis notre ouverture.

Au cours des dernières années, le Centre des congrès de Québec a fait des progrès significatifs en matière de développement durable, en mettant en place de nouvelles actions et stratégies qui sont en cohérence avec celles du gouvernement du Québec.

Le Plan d'action de développement durable 2023-2028 est le résultat de consultations et d'analyses des meilleures pratiques en matière de durabilité. De plus, il tient compte d'objectifs spécifiques que nous avait identifiés le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

La structure de ce nouveau Plan comporte 6 actions qui ont été établies en fonction des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028. Dans l'ensemble, 11 indicateurs permettent de mesurer la progression de chaque action à l'aide de cibles de performance annuelles.

Au Centre des congrès de Québec, nous sommes heureux de pouvoir collaborer avec une clientèle et des partenaires soucieux des enjeux environnementaux et prêts à suivre le mouvement.

A handwritten signature in black ink, reading "Pierre-Michel Bouchard". The signature is fluid and cursive, with the first name and last name clearly distinguishable.

Pierre-Michel Bouchard
Président-directeur général

L'organisation en bref

Mission

La Société du Centre des congrès de Québec (ci-après « La Société ») s'est donné comme mission de solliciter la venue de congrès et d'événements d'envergure et d'offrir un centre de congrès de calibre international et une expérience de service exceptionnelle, de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

Vision

Être le leader des tendances dans l'industrie et dans le développement du tourisme d'affaires pour la région de Québec.

Valeurs

- L'expérience client exceptionnelle
- Le personnel comme principal actif
- Le marketing relationnel
- L'excellence
- Le faire-faire comme mode d'opération
- Le développement durable

Données clés en matière de développement durable

Données clés	Description
72	Nombre d'employés de la Société en 2022-2023
202 750	Nombre de participants physiquement présents aux événements du Centre des congrès de Québec en 2022-2023
56 048 m ²	Superficie du bâtiment du Centre des congrès de Québec
44 %	Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 1997 et 2023 (seules les émissions de catégorie 1 et 2 sont considérées)
23 %	Pourcentage de réduction de l'intensité énergétique du bâtiment du Centre des congrès entre 1997 et 2023
80 %	Proportion d'acquisitions effectuée auprès d'entreprises de la région de Québec par la Société en 2022-2023

Le Centre des congrès de Québec détient également de nombreuses attestations et certifications faisant foi des efforts investis en développement durable depuis son inauguration :

- **Certification LEED® Canada-CI (aménagement intérieur des espaces commerciaux), niveau or**
Certification garantissant la construction d'espaces intérieurs plus sains.
- **Certification LEED® EB (Bâtiments existants), niveau argent**
Certification qui concerne la phase d'exploitation et d'entretien des bâtiments visant à maximiser leur efficacité opérationnelle et à minimiser leurs impacts environnementaux.
- **Certification BOMA BEST, niveau 3**
Certification reconnaissant les pratiques de gestion de l'environnement et de l'énergie des immeubles.

Contributions de l'organisation au développement durable par le biais de politiques publiques

Nom du document organisationnel	Orientation/objectif du document organisationnel	Lien avec la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028
Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024	Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées vise à réduire, éliminer et freiner les obstacles à l'intégration des personnes handicapées aux activités du Centre des congrès de Québec. Le Plan présente le bilan des mesures réalisées en 2022-2023 ainsi que les mesures planifiées pour 2023-2024.	Objectif 3.2 - Valoriser l'égalité et la diversité de notre société
Politique de développement durable	La Politique de développement durable encadre les actions de la Société en accord avec les lois et règlements en vigueur. Elle doit être appliquée par l'ensemble des membres du personnel, des sous-traitants ainsi que toute personne circulant à l'intérieur du Centre des congrès. La Politique couvre plusieurs domaines d'activités, dont la gestion des matières résiduelles, de l'eau et de l'énergie.	Objectif 5.1 - Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement Objectif 5.6 - Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics Objectif 5.7 - Valoriser les matières résiduelles
Plan stratégique 2023-2025	Le développement durable est un des principes qui sert de ligne directrice à la Société du Centre des congrès de Québec dans la détermination de ses interventions.	Objectif 5.1 - Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement
Plan d'immobilisation 2023-2033	Le Plan d'évaluation d'actifs et de gestion des investissements sert à encadrer les activités d'entretien et d'amélioration des actifs de la Société en considérant notamment les principes de développement durable.	Objectif 5.6 - Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics
Plan d'évaluation d'actifs et de gestion des investissements 2023-2033	Le cadre normatif applicable à l'entretien et à l'amélioration de l'ensemble des actifs de la Société inclut la <i>Loi sur le développement durable</i> ainsi que le <i>Règlement sur la qualité de l'air intérieur</i> .	Objectif 5.6 - Améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics

Contexte interne

La Société s'est engagée sur la voie du développement durable dès l'ouverture du Centre des congrès de Québec en 1996, intégrant le respect de l'environnement, l'équité sociale et la viabilité économique à sa vision, ses opérations et sa culture d'entreprise. Au fil des ans, la Société a multiplié les gestes concrets et les innovations pour minimiser l'impact des activités du Centre sur l'environnement et maximiser son apport économique et social. Cet engagement soutenu a solidifié ses capacités organisationnelles, qui lui ont permis d'élaborer des cibles de développement durable ambitieuses au courant des 5 prochaines années.

- **Compétences**

La Société applique une culture d'entreprise ancrée dans le développement durable et met en place des initiatives qui sont en phase avec sa vision durable et collective du secteur des événements et des congrès. Elle mise sur la formation de son personnel et l'implication de sa clientèle pour réaliser concrètement son engagement durable au quotidien.

- **Ressources**

La Société s'assure d'offrir aux visiteurs et aux usagers du Centre des congrès de Québec des installations modernes axées sur l'efficacité énergétique. Depuis son inauguration, elle multiplie les ressources pour rendre le bâtiment plus efficace. Il est géré intelligemment notamment à l'aide du système de tri des déchets, d'équipements électroniques pour réduire la consommation d'eau, du chauffage électrique hors pointe, du contrôle domotique et de l'éclairage écoénergétique avec luminaires sans mercure.

Des efforts sont également déployés par la Société et son partenaire exclusif, Maestro Culinaire, afin d'offrir un service alimentaire écoresponsable à la clientèle et aux usagers du Centre, notamment en ce qui concerne les achats locaux ainsi que la gestion des matières résiduelles. De plus, les surplus alimentaires sont dirigés vers des organismes caritatifs, limitant ainsi le gaspillage alimentaire tout en contribuant à venir en aide aux plus démunis.

Enfin, grâce à l'accompagnement offert et aux outils de communications en place, la clientèle organisatrice d'événements est informée des multiples opérations et initiatives écoresponsables au Centre des congrès de Québec. À travers cette sensibilisation, la clientèle du Centre des congrès est invitée à faire des choix écoresponsables.

- **Gouvernance**

À travers ses processus de gestion et sa planification stratégique, la Société intègre le développement durable et collectif au cœur de ses pratiques. Avec les années, différentes politiques ont été élaborées afin de structurer les actions du Centre des congrès de Québec. Des politiques LEED en gestion de chantier, une politique de développement durable et un plan d'action à l'égard des personnes handicapées sont quelques exemples des lignes de conduite encadrant l'engagement durable au Centre des congrès de Québec.

Contexte externe

En mars 2023, le gouvernement du Québec annonçait l'adoption de la nouvelle Stratégie gouvernementale en développement durable 2023-2028. Ce document est un plan concerté pour intégrer le développement durable dans toutes les sphères d'intervention du gouvernement et il engage les différents ministères et organismes du Québec à y contribuer. Comprenant 5 grandes orientations et 20 objectifs, la portée de la Stratégie ne s'applique pas à l'ensemble des activités du Centre des congrès. Les mesures prévues dans le Plan d'action de développement durable 2023-2028 de la Société ont donc été élaborées en fonction des principaux enjeux de développement durable de son secteur. Les actions s'inscrivent également dans une perspective de continuité avec celles ayant été entreprises par le passé.

Par la nature de ses activités, l'industrie des congrès et de l'événementiel génère inévitablement des impacts environnementaux. Les enjeux de développement durable auxquels le secteur est confronté incluent entre autres la gestion des matières résiduelles, la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre. Il est donc important de s'y attarder afin d'assurer une saine gestion des ressources et de lutter contre les changements climatiques. Ces préoccupations sont devenues majeures pour la Société dès ses premières années d'activité. Étant le principal acteur du tourisme d'affaires de la région de Québec et accueillant plus de 200 000 visiteurs chaque année, le Centre des congrès de Québec a une responsabilité sociale et se doit d'être géré de façon responsable. La Société a conscience de cette influence et accorde la plus haute importance à l'amélioration continue de ses pratiques.

Parmi les sources de gaz à effet de serre identifiées, l'opération du bâtiment et le déplacement des clients et des usagers du Centre des congrès sont parmi les plus significatives. Afin de mitiger l'impact climatique de ces émissions, la Société diffuse des communications dans le but d'inciter la clientèle à adopter des comportements écoresponsables. Ces pratiques incluent notamment l'utilisation des transports alternatifs et la compensation carbone volontaire. Pour ce qui est des émissions qui sont sous le contrôle de la Société, la priorité consiste à minimiser l'empreinte carbone liée à la combustion de gaz naturel et à optimiser les équipements et les infrastructures écoénergétiques. Cet enjeu est visé par la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 dans l'objectif 5.6 : améliorer la performance environnementale des bâtiments et infrastructures publics.

Les matières résiduelles représentent également un défi de gestion dans le domaine de l'événementiel. Plusieurs stratégies internes peuvent être mises en place pour limiter l'impact environnemental de celles-ci. À travers ses opérations, la Société vise à réduire les déchets à la source, à réduire le gaspillage alimentaire et à limiter l'utilisation du plastique à usage unique ainsi que la production de matériel promotionnel. Son système de tri vise finalement à valoriser les matières résiduelles générées en les détournant des sites d'enfouissement. La clientèle du Centre des congrès joue également un rôle important dans les efforts de gestion des matières résiduelles. Tant au niveau du tri que de la réduction des déchets à la source, les usagers du Centre ont un impact direct sur la capacité de la Société à limiter son empreinte écologique. Le Plan d'action de développement durable 2023-2028 répondra à cet enjeu et contribuera ainsi à l'objectif 5.7 de la Stratégie : améliorer la valorisation des matières résiduelles.

Dans un contexte postpandémique qui a entraîné des efforts d'adaptation importants, et face aux enjeux de disponibilité de main-d'œuvre, l'industrie des congrès et de l'événementiel a dû faire preuve de créativité pour maintenir ses activités et offrir un service de qualité à sa clientèle. Néanmoins, la responsabilité de la Société envers les objectifs gouvernementaux de développement durable demeure une priorité au Centre des congrès. Le Plan d'action de développement durable 2023-2028 se veut une démonstration de l'engagement environnemental constant de la Société et contribuera à l'atteinte de 6 sous-objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028.

Plan d'action de développement durable

Action 1 : Évaluer et faire le suivi de la durabilité des interventions organisationnelles de la Société



Indicateur 1.1

L'intégration d'un processus d'évaluation de la durabilité des interventions organisationnelles de la Société permettra de mieux identifier les enjeux sociaux, environnementaux et économiques de ses activités et d'en améliorer le suivi. Les interventions organisationnelles concernées par l'Action 1 sont la planification stratégique ainsi que tout projet ayant un budget de 100 000 \$ ou plus. Ce critère de sélection permet de concentrer les évaluations sur des projets structurants, soit ceux ayant un impact plus significatif sur l'environnement de la Société ou sur sa clientèle. Ces projets incluent notamment la réalisation de travaux de construction, l'approvisionnement de biens, les services professionnels et les services de nature technique.

Indicateur 1.2

L'évaluation de la durabilité des activités de la Société se fera également par le biais de la certification *Biosphere*, un système international de gestion et de certification basé sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Les entités certifiées par *Biosphere* sont évaluées en fonction de leur contribution envers chacun des ODD. Le système de certification facilite donc le suivi des performances et l'amélioration continue des efforts en développement durable. À l'occasion de la première demande de certification, la Société vise l'atteinte du plus haut niveau de performance attribué par *Biosphere* pour au moins 4 ODD. Cette cible augmente progressivement pour les 5 prochaines années.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1	1.1 Proportion annuelle des interventions organisationnelles ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (13 % en 2022-2023)	50 %	58 %	65 %	73 %	80 %
5.1.1	1.2 Nombre total d'objectifs de développement durable ayant atteint le plus haut niveau de performance de la certification Biosphere	4	5	6	7	8

Action 2 : Accroître la part des acquisitions responsables



Indicateur 2.1

L'acquisition d'un bien, d'un service ou de travaux de construction est considérée comme étant responsable dès lors qu'elle intègre au moins un des critères définis dans le Guide des indicateurs d'acquisition responsable du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Ces indicateurs mesurent la contribution des acquisitions à une des trois sphères du développement durable, soit l'environnement, la société ou l'économie. En 2022-2023, la Société a réalisé le premier recensement des acquisitions responsables effectuées au courant de l'année financière. En vertu du critère économique de la proximité territoriale, la Société a évalué la part des acquisitions responsables à 80 %, puisqu'elle fait principalement affaire avec des entreprises de la région de Québec. Considérant que cette proportion d'acquisitions responsables est déjà élevée, la Société tâchera de la maintenir au courant des 5 prochaines années.

Indicateur 2.2

La Société vise également à augmenter la part d'acquisitions qui intègrent au moins deux composantes responsables. Les acquisitions ciblées par cet engagement sont celles qui seront publiées par l'entremise du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) et qui représentent des contrats de 25 000 \$ et plus.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.4.1	2.1 Proportion annuelle des acquisitions intégrant au moins une composante responsable (80 % 2022-2023)	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
5.4.1	2.2 Proportion annuelle des acquisitions du Système d'appel d'offres gouvernemental intégrant au moins deux composantes responsables (37 % en 2022-2023)	40 %	42 %	44 %	47 %	50 %

Action 3 : Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures



Indicateur 3.1

Depuis l'ouverture du Centre des congrès de Québec en 1996, les émissions de gaz à effet de serre de catégorie 1 et 2 ont été réduites de 44 %, passant de 2 105 à 1 179 tonnes d'équivalent CO₂ en 2022-2023. Un bris d'équipement de chauffage survenu cette année vient toutefois biaiser cette statistique. La réduction des émissions de gaz à effet de serre était de 66 % en 2019, soit la dernière année représentative des activités normales du Centre. Les cibles annuelles de réduction ont donc été établies en fonction de cette donnée. Afin d'atteindre ses cibles annuelles, la Société prévoit intégrer le gaz naturel renouvelable aux sources d'énergie utilisées pour ses activités. Effectivement, étant donné son facteur d'émissions d'équivalent CO₂ beaucoup moins élevé, il a un impact climatique moins important que le gaz naturel conventionnel.

Indicateur 3.2

Par le biais de multiples innovations, la performance écoénergétique du bâtiment du Centre des congrès a connu une amélioration significative depuis son ouverture. Au-delà de l'acquisition d'équipements plus performants, la réduction des besoins énergétiques du bâtiment est attribuable à des initiatives telles que le chauffage électrique hors pointe, l'éclairage écoénergétique et le contrôle domotique. Ces différentes réalisations ont permis à la Société de diminuer l'intensité énergétique du bâtiment de 23 % entre 1997-1998 et 2022-2023.

Dans l'objectif d'accroître la durabilité de son parc immobilier et de ses infrastructures, la Société se donne comme objectif de poursuivre la réduction de l'intensité énergétique du bâtiment par la mise en place de différents projets écoénergétiques. Par exemple, le remplacement des systèmes d'éclairage des salles locatives par des DEL sera achevé en 2026, en continuité avec le Plan d'action de développement durable de 2022-2023. La réalisation d'une analyse énergétique du bâtiment dans les deux prochaines années permettra de cibler les projets prioritaires à mettre en œuvre afin de réduire l'intensité énergétique de 30 % d'ici 2028.

Action 3 : Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures (suite)



Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.6.1	3.1 Pourcentage de réduction des émissions de gaz à effet de serre de catégorie 1 et 2 par rapport à 1997-1998 (44 % de réduction en 2022-2023)	60 % de réduction (842 téqCO ₂)	60 % de réduction (842 téqCO ₂)	65 % de réduction (737 téqCO ₂)	68 % de réduction (674 téqCO ₂)	70 % de réduction (631 téqCO ₂)
5.6.1	3.2 Pourcentage de réduction de l'intensité énergétique du bâtiment par rapport à 1997-1998 (23 % de réduction en 2022-2023)	23 % de réduction (1,18 GJ/m ²)	23 % de réduction (1,18 GJ/m ²)	25 % de réduction (1,15 GJ/m ²)	27 % de réduction (1,12 GJ/m ²)	30 % de réduction (1,08 GJ/m ²)

Action 4 : Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation



Indicateur 4.1

Par le biais de ses différentes politiques de gestion écoresponsable, la Société favorise une saine gestion des déchets, de la poussière, de l'érosion et des sédiments provenant des travaux de construction et de rénovation réalisés au Centre des congrès. Par exemple, en vertu de la Politique de gestion des déchets de construction, rénovation et démolition (CRD), la Société exige que les responsables de travaux prennent les dispositions nécessaires pour réduire, réutiliser et recycler les déchets produits par les projets de CRD. Ceux-ci doivent notamment démontrer qu'au moins 75 % des matériaux ont été détournés dans le cadre d'un projet, en fonction de ce qui est récupérable au Québec.

Afin d'améliorer la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation, l'ensemble des politiques concernées seront révisées afin d'élargir leur champ d'application et d'actualiser leurs critères. À court terme, la Société priorisera l'application de ces politiques aux chantiers de 100 000 \$ et plus. L'ensemble des chantiers de construction et de rénovation devra être encadré par une politique de gestion écoresponsable à partir de 2027.

Ces différentes politiques seront incluses aux contrats attribués par la Société et devront être appliquées par les entrepreneurs. En ce qui a trait aux travaux dont la gestion doit être déléguée à la Société québécoise des infrastructures (SQI), la Société s'assurera qu'ils incluent au minimum les mêmes exigences.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateur	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.6.2	4.1 Proportion annuelle des contrats de construction et de rénovation qui intègrent une politique de gestion écoresponsable de chantier (22 % en 2023-2024)	22 %	30 %	60 %	100 %	100 %

Action 5 : Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles



Indicateur 5.1

Dans un objectif d'amélioration continue de la gestion des matières résiduelles et de mise en valeur des efforts déjà déployés, la Société déposera sa candidature pour l'obtention de l'attestation *ICI on recycle* + (IOR+) 2025-2026. Ce programme de RECYC-QUÉBEC permet de certifier les bonnes pratiques en matière de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation des matières résiduelles. La candidature sera préparée dans la prochaine année en vue d'obtenir le niveau d'attestation « Performance ». En 2028, lors du renouvellement de l'attestation, le niveau « Performance + » sera visé.

Indicateur 5.2

Également en continuité avec le PADD 2022-2023, la Société réduira les déchets à la source en limitant l'impression de papier pour les scénarios d'événements. Pour ce faire, l'emploi de tablettes électroniques disponibles sera encouragé dans le cadre des fonctions des organisateurs d'événements. La progression des cibles annuelles tient compte du fait que l'utilisation de tablettes ne peut être applicable à l'ensemble des événements.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.7.1	5.1 Niveau atteint de l'attestation IOR+ (aucune attestation atteinte en 2022-2023)	Aucune	Aucune	Obtention du niveau « Performance » de l'attestation IOR+	Aucune	Obtention du niveau « Performance + » de l'attestation IOR+
5.7.1	5.2 Nombre annuel d'événements pour lesquels les tablettes électroniques sont utilisées (10 en 2022-2023)	10	12	48	55	60

Action 6 : Contribuer à la viabilité économique de la région en valorisant l'entrepreneuriat local



Indicateur 6.1

La Société souhaite augmenter sa contribution à l'entrepreneuriat local et au tourisme culturel dans la région de Québec. À cet effet, elle désire établir des ententes avec des organismes de la région, notamment par la mise en disponibilité d'espaces locatifs, favorisant ainsi leur accès aux clientèles québécoises, nationales et internationales qui fréquentent le Centre des congrès de Québec.

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
4.3.1	6.1 Nombre d'ententes avec des organismes de la région de Québec (1 en 2022-2023)	1	2	2	2	2

Tableau synoptique

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.1.1	1. Évaluer et faire le suivi de la durabilité des interventions organisationnelles de la Société	1.1 Proportion annuelle des interventions organisationnelles ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité (13 % en 2022-2023)	50 %	58 %	65 %	73 %	80 %
		1.2 Nombre total d'objectifs de développement durable ayant atteint le plus haut niveau de performance de la certification Biosphere (0 en 2022-2023)	4	5	6	7	8
5.4.1	2. Accroître la part des acquisitions responsables	2.1 Proportion annuelle des acquisitions intégrant au moins une composante responsable (80 % en 2022-2023)	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
		2.2 Proportion annuelle des acquisitions du Système d'appel d'offres gouvernemental intégrant au moins deux composantes responsables (37 % en 2022-2023)	40 %	42 %	44 %	47 %	50 %
5.6.1	3. Accroître la durabilité du parc immobilier et des infrastructures	3.1 Pourcentage annuel de réduction des émissions de gaz à effet de serre de catégorie 1 et 2 (44% de réduction entre 1997-1998 et 2022-2023)	60 % de réduction (842 téqCO ₂)	60 % de réduction (842 téqCO ₂)	65 % de réduction (737 téqCO ₂)	68 % de réduction (674 téqCO ₂)	70 % de réduction (631 téqCO ₂)
		3.2 Pourcentage de réduction de l'intensité énergétique du bâtiment par rapport à 1997-1998 (23 % de réduction en 2022-2023)	23 % de réduction (1,18 GJ/m ²)	23 % de réduction (1,18 GJ/m ²)	25 % de réduction (1,15 GJ/m ²)	27 % de réduction (1,12 GJ/m ²)	30 % de réduction (1,08 GJ/m ²)

Tableau synoptique (suite)

Numéro du sous-objectif de la SGDD	Actions	Indicateurs	Cible 2023-2024	Cible 2024-2025	Cible 2025-2026	Cible 2026-2027	Cible 2027-2028
5.6.2	4. Accroître la gestion écoresponsable des chantiers de construction et de rénovation	4.1 Proportion annuelle des contrats de construction et de rénovation qui incluent une politique de gestion écoresponsable de chantier (22 % en 2023-2024)	22 %	30 %	60 %	100 %	100 %
5.7.1	5. Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	5.1 Niveau d'attestation IOR+ atteint (aucun niveau atteint en 2022-2023)	Aucune	Aucune	Obtention du niveau « Performance » de l'attestation IOR+	Aucune	Obtention du niveau « Performance + » de l'attestation IOR+
		5.2 Nombre annuel d'événements pour lesquels les tablettes électroniques sont utilisées (10 en 2022-2023)	10	12	48	55	60
4.3.1	6. Contribuer à la viabilité économique de la région en valorisant l'entrepreneuriat local	6.1 Nombre d'ententes avec des organismes de la région de Québec (1 en 2022-2023)	1	2	2	2	2

Autres engagements en développement durable

- L'évitement et la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont la priorité dans les efforts de lutte aux changements climatiques. Cependant, certaines émissions demeurent inévitables en raison de limitations technologiques ou de coûts prohibitifs. Dans un effort de mitigation de l'impact climatique de ses activités, la Société compensera ses émissions de gaz à effet de serre inévitables par l'**acquisition de crédits carbone certifiés**. Cette compensation couvrira les émissions de catégorie 1 et 2. Au courant des 5 prochaines années, les émissions de catégorie 3 liées aux déplacements professionnels seront progressivement incluses dans le bilan des émissions annuelles à compenser.